

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

33/1964

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination de 2 nouvelles
rues arbrees sur la commune d'Onex

DU 19 octobre 1964

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la délibération du Conseil municipal de la commune
d'Onex;

vu le préavis favorable de la direction des postes;

vu le préavis favorable des archives d'Etat;

vu le préavis favorable du service d'urbanisme;

vu le règlement sur la désignation des arbres, du 9
octobre 1931,

ARRÊTÉ

Il est donné le nom de :

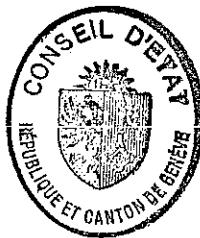
1. Rue des Eaux (lieudit) reliant l'avenue du Bois-de-la-Chapelle à l'avenue des Grandes-Courances. CV - 9660

2. Rue du Vieux-Moulin (lieudit) partant de la rue du Loup et se terminant à l'avenue des Grandes-Courances.

Ces nouvelles dénominations entrent immédiatement en vigueur.

Communiqué à :

Travaux	0 ex.
Ratification	1 ex.



Décret conforme
Le chancelier d'Etat à

A handwritten signature in blue ink, which appears to be the signature of the Secretary of State, placed next to the formal stamp.